

Reunion budgetaire
du 25 février 1957.

Le vingt cinq février mil neuf cent cinquante sept à quatorze heures. Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean. Louis Allary, Maire.

Présents :

M^{rs} Allary, Ferret, Philippeau, Campot, Mazière, Viollet, Faure, Bayle.

Absents :

M^{rs} Lhaumin, Bauchot, Fichou.

Budget primitif

Le conseil municipal a voté le budget primitif 1957. Il se monterait tant en dépenses qu'en recettes à 2.001.595 francs.

Salaires secrétaire de mairie.

La secrétaire de mairie ayant demandé une augmentation de salaire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter ce salaire de 108.000 francs

à 120.000 francs par an, à partir du 1^{er} janvier 1957.
Indemnité au gérant du téléphone.

Le Conseil Municipal porte l'indemnité annuelle du gérant de la cabine téléphonique de 20.000 à 25.000 francs, à partir du 1^{er} janvier 1957.

Salaires de la balayeuse des classes.

Le Conseil Municipal décide de porter le salaire de la balayeuse des classes, ainsi que celui de la personne préposée à la distribution du lait aux enfants, ^{à partir du 1^{er} janvier 1957} de 50 francs à 100 francs de l'heure.

Électrification de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire installer l'éclairage électrique dans l'église.

Les frais d'installation et de branchement qui se monteront à 50.000 francs environ, seront à la charge de la commune et imputés sur le budget de l'exercice 1957.

Gardiennage de l'église.

Le Conseil Municipal décide de porter l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église, de 2.000 à 4.000 francs, à partir du 1^{er} janvier 1957.

Loyer du presbytère.

Le Conseil Municipal, considérant que le loyer du presbytère n'est pas assez élevé, décide à l'unanimité, de l'augmenter de 6.000 francs par an, à partir du 1^{er} janvier 1957; et pour ce faire d'annuler le bail existant établi en 1955. Le loyer sera donc de 12.200 francs, et les impôts et assurance incendie du bâtiment, 7.800 francs environ, seront à la charge du locataire.

Indemnité au Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter l'indemnité de gestion au Receveur Municipal et de la porter de 3.000 à 3.500 francs par an, à partir du 1^{er} janvier 1956.

Indemnité au Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de porter l'indemnité de fonctions du Maire, à 45.000 francs par an, à partir du 1^{er} janvier 1957.

Indemnité à l'adjoint.

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité de porter l'indemnité pour frais de fonction à l'adjoint, à 22.500 francs par an, à partir du 1^{er} janvier 1957.

Redevance pour le transport des corps par le corbillard communal.

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la redevance à verser par les familles, pour le transport de corps par le corbillard communal, soit de 1.300 francs, à partir du 1^{er} janvier 1957.

Une indemnité de 1.000 francs sera versée au conducteur du corbillard et 300 francs pour la commune.

Destruction des nuisibles.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'instituer une prime pour la destruction des nuisibles.

Le conseil Municipal accepte cette proposition, mais fixera le montant des primes et désignera une personne pour remettre ces primes à une prochaine délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

X	Faus	Philippeau	Campot
Mazire	Viollet	Faure	Rajule

Réunion ordinaire
du 25 février 1957.

Le vingt cinq février mil neuf cent cinquante sept à quinze heures, le conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Louis Allary, Maire.

Présents :

M^{rs} Allary, Fenet, Philippeau, Campot, Mazire, Viollet, Faure, Lhannier, Rajule.

Absents. M^{rs} Barchot, Fichou.

Bureau d'Action Sociale.

Présents: M^{rs} Faure Arthur, Bagule Albert, Bordenay Robert, Sommerhalter Charles.

Allocation militaire.

Le Bureau d'Action Sociale et le Conseil Municipal acceptent la demande d'allocation militaire présentée par Madame veuve Bérican dont le petit-fils Edmond Fétiveau ~~est~~ son seul soutien, est actuellement sous les drapeaux.

Cantine scolaire.

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal en accord avec les instituteurs, que le fonctionnement actuel de la cantine scolaire (préparation de la soupe et repas dans la salle de classe) présente de gros inconvénients. Il y aurait donc lieu de faire aménager son local en cantine scolaire et il serait utile en même temps de faire installer l'adduction d'eau potable sous pression, à l'école. Monsieur le Maire indique ensuite que des renseignements ont été pris auprès des artisans qualifiés pour effectuer ces travaux, et que, des devis qui ont été fournis, il ressort qu'une somme globale de 1.102.000 francs serait nécessaire à la réalisation de ces projets.

Cependant, étant donné les faibles ressources dont dispose le budget communal, Monsieur le Maire demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir faire accorder par la Bourse Départementale Scolaire une importante subvention, au titre des écoles déshéritées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces projets et décide que les travaux éventuels seraient financés :

- 1°) par la subvention précitée;
- 2°) par les fonds provenant de notre allocation scolaire Parangé;
- 3°) par le budget communal, sur le chapitre des bâtiments scolaires, des centimes supplémentaires pouvant être votés en cas de nécessité.

Éclairage public.

Le conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité, de faire installer l'éclairage électrique dans les rues du bourg. Après en avoir délibéré, le conseil décide que trois lampes seraient nécessaires.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé tous les membres présents.

Xeant	Faus	Hedysseu	Campy
Nolla	Fave	Thoumiz	Tronjeu